

CONTRAT DE SAILLIE EN IAC
SAISON DE MONTE 2021
CRAZY HORSE FLAYELLES

LE VENDEUR

GAEC DES FLAYELLES
49 rue Charles Hanoteau
59132 Ohain

Ghislaine Destailleurs

Tél 06,34,77,17,32

ghislaine.destailleurs@gmail.com

IBAN FR76 1562 9027 0400 0427 3610 174 CMCIFR2A

L'ACHETEUR

Nom

Adresse

Tél

Mail

La carte de saillie est réservée pour la jument :

N° SIRE

Race

Origines

CONDITIONS

Un 1er chèque de 150,00 euros TTC (136,37 ht) à l'ordre GAEC DES FLAYELLES encaissable à la réservation correspondant à la première fraction de saillie comprenant 2 doses non reportable

- un chèque de 116,40 euros TTC pour les frais d'envoi (y ajouter 12,00 euros pour un envoi le samedi), transport gratuit si insémination au haras du Rond Pré,Rens tarif 06,34,77,17,32

- Un 3ème chèque non daté de 300,00 E TTC (272,73 ht) encaissable en 2022 au poulain vivant.

Les paillettes non utilisées restent la propriété du GAEC DES FLAYELLES.

Le suivi gynécologique est obligatoire et l'acheteur s'engage à le régler directement au vétérinaire.

La jument sera saillie en 2021 en Insémination Artificielle Congelée chez

Nom

Adresse

Code postal/localité

Tél

Mail

La réservation sera effective au retour du contrat signé, accompagné des chèques à l'ordre de GAEC DES FLAYELLES.

Merci également si possible, de scanner ce contrat rempli et de l'envoyer à :

ghislaine.destailleurs@gmail.com

La Déclaration de Naissance faisant l'objet du présent contrat ne sera délivrée à l'éleveur que lorsque celui-ci informera sous 48 h le GAEC DES FLAYELLES de la naissance de son poulain et contre encaissement du solde. Le GAEC DES FLAYELLES ne sera rendu responsable d'aucune pénalité de retard et/ou dysfonctionnement dans la procédure si l'éleveur ne respecte pas les conditions et délais indiqués ci-dessus.

Ce présent contrat tient lieu de facture.

Fait à _____, le _____

Signature de l'acheteur

Le vendeur

Porter la mention lu et approuvé